

Image not found or type unknown



Remboursement intérêts civil

Par **Muretain**, le **07/06/2017** à **11:10**

Bonjour, rnj'ai été lourdement condamné à verser aux parties civiles, plus de 25000 €, pour avoir donné un coup de tête, ayant entraîné 10 jours d'ITT. rnJe suis dans l'incapacité totale de rembourser en une fois. rnJe touche 1034 € de retraite. rnQue dois-je faire? rnPeut on me saisir ma maison ? rnPeut obliger mon épouse (marié sous contrat) à participer au règlement? rnMon avocat payé par l'aide juridictionnelle ne plus signe de vie. rnBonne réception.